N° 3614 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 30 Décembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

LE PETIT NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la Ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

M. JONNART

M. Jonnart est ce républicain libéral, modéré entre tous, qu'on pourrait même considérer comme le type du républicain modéré sincèrement républicain, gendre de M. Aynard, le plus irréductible des libéraux, qui rompit nettement avec M. Méline quand il eut pleine conscience du danger où la politique néfaste de ce faux homme d'Etat et de gouvernement entraînait le parti républicain et la République elle-même.

M. Jonnart est très estimé à la Chambre et mérite de l'être. Il ne s'est jamais arrêté aux intrigues de couloirs, et on ne l'a jamais vu travailler à renverser un ministère dans le doux espoir d'être un des bénéficiaires de la chute. Il est jeune, mais ce n'est pas un arriviste. Il n'a pas ces âpres ambitions, ces appétits féroces du portefeuille par où se sont distingués quelques hommes de sa génération. Il a été quelque temps ministre des travaux publics, et chose admirable et rare, quand il ne l'a plus été, on ne l'a pas vu aigri, rageux, mâchonnant des rancunes, ruminant une bile cuite et recuite.

Il y a deux ans environ, à l'époque où M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, amassait avec un soin qui ne se ralentissait pas les matières combustibles dont M. Max Régis n'a plus eu que la peine d'approcher une allumette, le gouvernement d'alors, qui, après tout, s'était rendu compte du péril, avait fait des ouvertures à M. Jonnart pour la succession dudit Cambon. Le ministère de l'intérieur était pleinement édifié sur le compte de l'homme-double qui avait *trouvé le moyen d'être à la fois soutenu* à la Chambre par le groupe le plus rétrograde de la majorité de M. Méline et par les radicaux socialistes. A ce moment, ceux-ci, préoccupés surtout de soutenir leurs amis d'Algérie dans leur lutte contre la députation en exercice, n'avaient pas compris quelle faute ils commettaient en s'alliant avec les antisémites, en favorisant le parti qui a fini par reconnaître pour chef M. Max Régis et par élire M. Drumont.

M. Cambon avait donc de fortes attaches au Parlement, et cela rendait fort hésitant le ministre, qui avait bonne envie de se débarrasser de lui. D'autre part, lorsque des offres furent faites à M. Jonnart, celui-ci craignait que l'état précaire de sa santé ne le mît hors d'état de supporter les labeurs et les fatigues nécessaires pour accomplir la tâche qui se serait imposée à lui. Bref, on laissa passer le moment favorable ; M. Cambon resta à son poste et s'y cramponna, et, plus tard, pour avoir raison de ses insistances, il fallut lui donner une compensation dans la carrière diplomatique. Pendant ce temps, le mal était arrivé à l'état aigu et, comme l'a dit le journal la *Croix*, le Christ régnait dans les rues d'Alger. Ce règne se manifestait par des pillages, des assassinats. Au non du Christ, on mettait à sac les magasins juifs, on assommait leurs propriétaires et on fouettait les femmes israélites. Les matières explosibles précieusement amassées par M. Cambon avaient éclaté, et il ne fut pas facile d'éteindre l'incendie.

Très probablement, si M. Jonnart avait été envoyé en Algérie au moment où les députés de la colonie le demandaient, si les fonctions de gouverneur général avaient été confiées à un homme aussi ferme, aussi ennemi de l'intrigue et connaissant comme lui à fond l'Algérie, bien des scènes odieuses nous auraient été épargnées. Nous n'aurions pas assisté à ce débordement de haines de religion et de race. Max Régis n'aurait pas partagé avec le Christ le trône d'Algérie, et M. Drumont ne serait pas député. Mais si je rappelle cet incident, c'est surtout pour montrer que le gouvernement présidé par M. Méline et M. Méline lui-même tenaient M. Jonnart en haute estime, que les modérés le considéraient comme un des leurs, que M. Méline voyait en lui un homme de gouvernement, puisqu'il avait songé à lui confier, dans une situation difficile, soin de réparer le mal causé par la politique *double et louche de M. Cambon. M. Jonnart* ne s'en est pas moins séparé avec éclat de M. Méline, lorsqu'il a vu clair dans le jeu de celui-ci ; lorsqu'il n'a pas su se dissimuler que le chef du parti modéré devenait tout bonnement le chef des ralliés, des nationalistes, des antisémites, de tous les ennemis de la République, masqués ou non masqués.

On se rappelle la lettre si ferme et si nette qu'il adressa à M. Méline lorsque celui-ci imagina de consulter ses amis les modérés sur l'opportunité d'une convocation anticipée des Chambres. Ce fut pour le mélinisme un coup de massue, et M. Méline ne s'en est pas relevé.

Dans un article publié par la *Revue Politique et Parlementaire*, recueil ultramodéré, M. Jonnart vient de renouveler ses déclarations, et cela n'est pas sans importance, car il est probable qu'on verra ceux des modérés réellement républicains qui, pour des raisons diverses, n'ont pas encore rompu avec M. Méline, l'abandonner peu à peu pour se grouper autour de M. Jonnart. Quelle était la situation lorsque le ministère Waldeck-Rousseau a pris le pouvoir ? M. Jonnart l'expose en quelques mots, et il tue le cabinet actuel de n'avoir pas permis pour la santé morale du pays et sa sécurité matérielle qu'une bande turbulente occupât sans cesse la rue et l'opinion et se livrât chaque jour impunément à des exercices de mobilisation, en vue de la révolution prochaine.

M. Jonnart dénonce l'action violente, perturbatrice, dangereuse du cléricalisme et du boulangisme renaissants. Et il est trop clairvoyant pour ne pas se rendre compte que cette action violente est dirigée par les congrégations ou, pour parler plus exactement, par la Congrégation, parce que la Congrégation est un pouvoir *un*, le pouvoir même de l'Eglise. M. Jonnart voit cela aussi clairement que nous le voyons nous-mêmes, mais quand il s'agit de conclure, de porter remède au mal, de prendre les mesures nécessaires contre le danger grandissant, M. Jonnart s'arrête. Pourquoi ? Parce que M. Jonnart est un libéral, que dis-je ? parce qu'il est un intransigeant du libéralisme, parce que, pour lui, le libéralisme est quelque chose d'absolu. Comme le fait observer M. Sigismond Lacroix à propos précisément de M. Jonnart, il y a des libéraux si dans libéraux irréductibles qui considèrent le mot liberté comme quelque chose d'intangible, qui s'arrêtent avec respect devant tout ce qui se réclame de la liberté sans examiner même si la réclamation est fondée.

C'est ainsi, c'est au nom de la liberté que M. Jonnart ne veut pas qu'on touche aux congrégations, comme si l'institution des congrégations n'était pas la négation même des principes de liberté.

J'imagine que les Constituants de 1789 étaient d'aussi bons libéraux que les libéraux d'aujourd'hui. Ils ont décrété, aux applaudissements de la France entière, de la France de la Révolution, la *suppression absolue des congrégations* de toute sorte.

On les eût bien étonnés, les hommes de 1789, si on leur eût dit que, faisant cela, ils portaient atteinte à la liberté.

RANC.

Une Ecole à supprimer

M. Petit-Dutaillis, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Lille, nous adresse la lettre suivante qui montre quelle impartialité nous fait un devoir de publier :

Lille, le 28 décembre 1899.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous avez publié dans le *Progrès du Nord* du 26 matin, un article auquel vous me permettrez de répondre. Si les attaques personnelles auxquelles vous faites allusion me laissent indifférent, je ne puis, sans protester, laisser répandre dans le public, des notions aussi inexactes sur l'établissement que je dirige, et en général sur les écoles supérieures de commerce.

Votre opinion se résume ainsi : les élèves de l'école supérieure de commerce de Lille sont des « cancres », ne travaillant pas, et une fois sortis de l'école, ne rendent aucun service. L'établissement n'existe que pour leur conférer le privilège militaire.

Je m'étonne, Monsieur, que vous soyez si mal informé ; si vous vous étiez renseigné auprès des personnes étrangères à l'école, qui président les jurys des concours, et qui jouissent d'une indépendance et d'une autorité morale incontestées, elles vous auraient dit que le niveau des concours d'entrée et surtout des concours de sortie est assez élevé pour justifier pleinement le titre d'Ecole *supérieure* de commerce ; que les élèves, malgré les difficultés d'un programme très chargé, arrivent à forcer de travail, à acquérir des notions très-élevées sur la comptabilité, les marchandises, le droit commercial, les sciences sociales et économiques, et que beaucoup d'entre eux parlent couramment deux langues vivantes. Si vous vous étiez renseigné auprès des commerçants et des industriels de la région, ils vous auraient dit que l'Ecole, fondée depuis sept ans seulement, rend de grands services, et que plusieurs de nos anciens élèves, sortis de familles obscures, occupent déjà de hautes situations, grâce à l'instruction technique qu'ils y ont reçue.

Vous dites : ce n'est pas dans une école que ces jeunes gens apprendront à devenir de bons commerçants. Vous ajoutez : qu'ils feraient comme les Anglais et comme les Allemands. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que l'Allemagne possède beaucoup d'écoles supérieures de commerce, organisées de la même façon que les nôtres, mais bien plus nombreuses et qui confèrent également un privilège militaire ; les gens compétents s'accordent à voir dans la prospérité de l'enseignement technique, une des causes principales de l'essor commercial du peuple allemand. L'Angleterre, dont le commerce subit une décadence incontestable, commence à se préoccuper d'imiter l'Allemagne et de créer des écoles. Il est semble que ce n'est pas le moment de former les cadres.

L'incident qui n'est produit à l'école de Lille est clos.

L'administration est décidée à réprimer toute manifestation, quelle qu'elle soit d'ailleurs. On ne fera plus de politique, à l'Ecole supérieure de commerce ; on continuera à y acquérir comme par le passé une solide instruction, pour le plus grand profit du commerce régional.

Je compte sur votre courtoisie, Monsieur le Rédacteur en chef, pour qui cette réponse soit insérée à la même place que votre article, et imprimée avec les mêmes caractères.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

CH. PETIT-DUTAILLIS,
Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce
Professeur à l'Université de Lille.

M. Petit-Dutaillis défend l'Ecole à la tête de laquelle il est placé. Il est dans son rôle, et nous sommes convaincus que le distingué directeur dévoue le zèle et le dévouement dont il est capable, intellectuel et scientifique des élèves qui lui sont confiés.

Mais, il n'en reste pas moins que les jeunes gens qui se réfugient dans les Ecoles supérieures du Commerce sont, à part d'honorables exceptions, ceux qui n'ont pas été capables d'obtenir le diplôme de bachelier. M. Petit-Dutaillis rappelle lui-même que l'Ecole de Lille n'a été fondée qu'il y a sept ans, c'est-à-dire presque aussitôt après la promulgation de la nouvelle loi sur le service militaire. Et ce n'est pas la seule école de commerce qui ait été créée au lendemain du vote de la loi de 1889. Quant à celles qui existaient déjà, le nombre de leurs élèves a quadruplé.

L'Administration de l'Ecole supérieure de commerce de Lille proclame, d'ailleurs, le but principal qu'elle poursuit, lorsqu'elle imprime en gros caractères, dans l'annuaire de Lille, par exemple : « **Remise de deux années de service militaire.** »

M. Petit-Dutaillis ne conteste pas, non plus, que la majorité des élèves sortis des établissements congréganistes, et il nous semble que ces jeunes patriotards qui crient : Vive l'armée ! à tout propos et hors de propos, devraient être les premiers à réclamer la faveur de servir dans ses rangs dans les mêmes conditions et pendant le même temps que les autres Français non privilégiés.

Si le jeune Flahaut avait été le seul à se livrer entre le gouvernement républicain à la manifestation grossièrement injurieuse que l'on connaît, on pourrait voir une condamnation et excuser une incartade enfantine.

Mais, ses camarades de première année se sont presque tous associés à l'adresse qu'il a communiquée à la presse nationaliste. Ils ont manifesté bruyamment son honneur, non seulement sur la voie publique, mais encore dans l'intérieur de l'établissement. Ils ont parcouru les rues de notre ville en « conspuant » M. Petit-Dutaillis lui-même.

On a licencié des élèves d'écoles d'arts et métiers qui avaient rendus coupables de fautes beaucoup moins graves.

Rien n'empêchera, d'ailleurs, les fondateurs de l'Ecole supérieure de commerce de poursuivre, à titre privé, l'œuvre qu'ils ont commencée, si elle rend autant de services qu'ils l'affirment.

Mais, ce que nous demandons, c'est la cessation de cette anomalie de l'Etat républicain accordant un caractère officiel et un privilège exorbitant à un établissement dont les élèves sont en grande majorité, par leur éducation et par les sentiments de leurs familles, ses ennemis déclarés.

Le nombre est grand des fils du peuple, ouvriers, paysans, artisans et petits commerçants, qui auraient beaucoup plus de droits que ces jeunes bourgeois à la protection du gouvernement de la République.

Et nous espérons, tout simplement, qu'on mettra sur le pied d'égalité l'Ecole supérieure de commerce et l'Institut industriel du Nord.

Les élèves de l'Institut industriel passent trois ans sous les drapeaux, et cela ne les empêche pas de faire de bons ingénieurs. Que les élèves de l'Ecole de commerce soient astreints à la même obligation, et nous espérons que cela ne les empêchera pas de devenir de bons commerçants. — G. R.

***

Un groupe d'étudiants nous écrivent :

Lille, le 28 décembre 1899.

Monsieur le Rédacteur en Chef du *Progrès du Nord*

Lille.

Depuis l'affaire Dreyfus et la création des ligues, il était de bon ton que les étudiants se mêlassent aux questions politiques.

L'Ecole Supérieure de Commerce de Lille a cru ainsi bien faire en envoyant au citoyen Déroulède l'expression de ses sympathies constantes.

Nous ne voulons pas juger la politique nationaliste, mais nous avons trouvé la décision du conseil de l'Ecole profondément puérile.

Tout au plus eussions-nous admis que la jeune Jeanne Flahaut envoyât son avis personnel à M. Déroulède, mais une école de l'Etat n'a pas le droit de blâmer les actes de l'Etat.

Cette démonstration n'aura servi qu'à faire une victime de plus — et victime il y a.

Nous sommes aussi, depuis longtemps, profondément vexés de voir les élèves de l'Ecole de commerce s'initialiser étudiants, de l'Université de Lille et s'affubler d'un béret universitaire qui n'est pas leur.

Encore une fois, ces massieurs feraient mieux de faire du commerce que de la politique.

Aussi le conseil de l'Ecole a très bien agi en maintenant ces jeunes toutous en la personne de leur propriétaire.

Un groupe nombreux d'Etudiants de l'Université de l'Etat.

***

La *Petite République* apprécie ainsi qu'il suit l'incident de l'Ecole supérieure de commerce :

M. Jean Flahaut, major des élèves de première année de l'Ecole supérieure de Commerce de Lille, s'était rendu, à la suite de l'insuccès de l'adresse de Déroulède à la Haute-Cour, de lui adresser des félicitations, le conseil de l'ordre de ladite Ecole, réuni au complet avant-hier, a prononcé à l'unanimité l'exclusion du manifestant.

Cette mesure donnera probablement à réfléchir aux jeunes patriotes bourgeois de Lille, qui commencent par prouver leur patriotisme en ne faisant qu'un an de service militaire, et en faire faire, par leur cousine, tous les devoirs de la Ligue des Droits de l'Homme. Il est évident qu'ils ne songeant guère à féliciter le grand agité de la Haute-Cour, qui s'écroule sous le poids de l'indifférence générale.

Les accidents de chemin de fer

Deux circulaires de M. Baudin

Nous avons tenu d'écrire deux circulaires nouvelles au sujet des accidents de chemins de fer.

Dans l'une, adressée aux ingénieurs du contrôle, il rappelle à ces fonctionnaires qu'ils doivent considérer comme exécutoires définitives, sans discussion ni études nouvelles, toutes les modifications aux horaires que le ministère a transmises ou transmettra aux Compagnies.

En outre, les ingénieurs du contrôle devront veiller à ce que les Compagnies fassent étudier et mettent en application, le plus tôt possible, les nouvelles combinaisons de trains comportant des améliorations qui leurs seraient suggérées par le ministère.

Dans l'autre circulaire, adressée aux administrations de chemin de fer, M. Pierre Baudin déclare qu'il n'écoule un temps prolongé entre le dépôt de plaintes du public dans les gares et leur instruction par le contrôle.

Désormais, le chef de gare devra adresser au contrôle même, — et non plus aux seule représentants de la Compagnie — une copie de ces plaintes.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE
ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Les dépêches signalent des escarmonches sur la Modder et sur la Tugela. Les Boers reprennent de temps en temps le bombardement sur Ladysmith et sur Mafeking. Sir Redvers Buller, dans le Natal, voudrait bien avoir l'occasion de faire quelque chose avant l'arrivée de lord Roberts, mais il n'ose plus s'y frotter. Il tâche de reconstituer son artillerie avec des canons qui lui sont arrivés par la *Karamea*. Il attend de l'infanterie montée et de la cavalerie irrégulière.

On dit à Londres que les nouvelles levées ne pourront pas servir sur le terrain de la guerre avant la fin de février. Lord Methuen télégraphie de son camp de la Modder à Capetown qu'il voit le nombre des Boers s'augmenter devant lui et qu'ils continuent de se retrancher fortement. Cette augmentation des troupes boers est formée sans doute par l'arrivée en grand nombre des afrikanders.

Le général Joubert est rentré de Pretoria dans son camp, près de Ladysmith, et il a été reçu, comme on peut bien le penser, par les démonstrations enthousiastes des Boers victorieux.

Tous ceux qui réfléchissent sur les circonstances de cette guerre et sur la situation réciproque des deux partis en présence se demandent quelle peut être l'issue probable et ils ne peuvent pas donner de réponse à cette question. On n'aperçoit qu'une longue durée de combats, une suite de pertes incalculables, l'Afrique troublée pour un temps qu'on ne peut mesurer ; et, après tout cela, quoi ?

Comment les deux lords Roberts et Kitchener s'y prendront-ils pour forcer les retranchements ennemis, traverser les rivières et les montagnes et aller dicter la paix à Pretoria ?

Et si ce résultat pouvait être atteint, en ignore par quels sacrifices, au-cours de l'année 1900, il lui serait cependant l'Angleterre appauvrie d'hommes et d'argent, son prestige plus atteint par cet affreux entêtement que par ses défaites mêmes, les colonies anglaises, le Canada, l'Australie, profondément troublées, et le monde entier mécontent contre l'Angleterre, pour une agitation prolongée, qui dérange la vie de toutes les nations.

H. D.

LES CONDITIONS DE LORD ROBERTS
La guerre ne recommencera qu'au mois de mars

Londres, 28 décembre. — On affirme que le maréchal Roberts n'a accepté le commandement de l'armée d'Afrique qu'à la condition expresse d'avoir la plus entière liberté d'action, et qu'il serait fermement résolu à ne commencer aucune action quelconque tant que le beau temps n'aura pas complètement achevé tous les préparatifs.

On estime, dans ces conditions, que la nouvelle campagne ne commencera pas avant le mois de mars.

Le bombardement de Ladysmith

Lorenzo-Marquez, 28 décembre. — Depuis quatre jours les Boers ont sans interruption bombardé Ladysmith. Les dégâts sont détestables. La garnison et les habitants se sont retirés dans des abris souterrains. On s'attend d'un moment à l'autre à une attaque générale.

Au camp de Chieveley

Camp de Chieveley, 25 décembre. — Les troupes anglaises, malgré la chaleur et la présence de l'ennemi, ont célébré la Noël par des banquets et des jeux. On leur a distribué plusieurs tonneaux de journaux et de revues.

Deux capitaines de cavalerie, qui étaient allés *faire, hier, une tournée d'inspection* de patrouilles n'ont pas été revus depuis onze heures du matin et leurs chevaux sont rentrés seuls.

Le colonel d'infanterie Donald s'est cassé l'épine dorsale dans une chute de cheval.

Autour de Kimberley

Une reconnaissance anglaise

Kimberley, 20 décembre. — Un détachement de troupes montées, avec trois canons Maxim et trois pièces de 7, a fait aujourd'hui une reconnaissance dans la direction de la ferme Webster, qui a été trouvée complètement pillée.

Le canon anglais a été amené en avant vers Tolipan, sur le territoire de l'Etat libre. Quelques avant-postes boers ont ouvert le feu sur la troupe anglaise. Les canons Maxim ont été leur répondre et ce dernier a vu plusieurs Boers abandonner une colline voisine.

Les canons anglais ont ouvert alors le feu contre la ferme de Tolipan, où une troupe de 2,500 yards, provoquant le feu d'un canon boer en position sur une colline voisine de la route de Boshof.

Ce canon, qui était très bien manœuvré, lança quelques obus à une distance inquiétante des Anglais, mais ces obus éclatant en terrains sablonneux n'ont eu aucun effet.

Les Boers occupent une forte position retranchée sur une distance d'un mille parallèlement aux broches qui sont à l'est de Kimberley.

Le détachement anglais a reçu l'ordre de rentrer au camp. Les Boers occupent actuellement Spytfontein et peuvent se prourer de l'eau de trois points différents, formant les sommets d'un triangle couvrant une étendue de 6 milles. L'une de ces sources, celle d'Alexanderfontein, est la plus rapprochée de Kimberley.

Arrestation de deux Allemands

Durban, 28 décembre. — Un fermier allemand et un ministre protestant, directeur des missions hanovriennes du Natal, ont été arrêtés sous l'accusation d'entente avec les Boers lorsque ceux-ci se trouvaient à Mooi-River.

Les deux prisonniers ont réclamé la protection du pavillon allemand ; ils ont été incarcérés à la prison d'Esctcourt.

Il y aurait contre eux des preuves accablantes.

La crise du charbon à Londres

Londres, 28 décembre. — Un des effets imprévus de la guerre a été de faire monter d'une façon excessive le prix du charbon en Angleterre.

En temps ordinaire, la tonne coûte à Londres 25 francs ; elle est successivement montée à 27 fr. 50, 32.50, et elle se vend couramment aujourd'hui 37 fr. 50. On a prévenu le public que la tonne coûtera, la semaine prochaine, 50 francs, et que ce prix pourra encore être dépassé.

Les marchands de charbon déclarent que la responsabilité de cet état de choses retombe sur les compagnies de chemin de fer qui ne peuvent pas livrer les commandes.

Les compagnies de chemins de fer annoncent qu'il faut s'en prendre au gouvernement : une grande partie de leur matériel est réquisitionné depuis quelques deux mois par le War Office, pour transporter sans discontinuer des troupes, du matériel de guerre, des vivres, des munitions, etc.

En outre, la moitié de son personnel lui a brusquement été enlevée, pour être envoyée dans le sud de l'Afrique ou incorporée dans la milice ; l'autre moitié est harassée et à peine à suffire au service ordinaire.

Enfin, un véritable accaparement du charbon a eu lieu pour le compte des fonderies de Birmingham, d'Aldershot et de Woolwich, qui fonctionnent nuit et jour avec une activité décuplée, et pour le compte des entrepôts de Southampton qui regorgent de combustibles.

Les compagnies sont tenues de transporter et de livrer avant tout les sacs de charbon destinés à l'Etat ; les particuliers ne passent qu'après.

Les conséquences que peut avoir les résultats les plus graves sur la situation économique générale de l'Angleterre.

LA HAUTE-COUR
de Justice

AUDIENCE DE JEUDI

(Trente-neuvième)

Paris, 28 décembre. — L'audience est ouverte à midi dix.

Déclaration de Me Falateuf

Me Falateuf, en quelques mots, rappelle la lettre de M. Déroulède.

Déférant à son désir, il ne le défendra donc pas, d'autant plus qu'il a pour conclusions que pour l'attentat de Reuilly, souverainement jugé par le jury.

Me Reuillier ne veut pas non plus prendre la parole.

Plaidoirie de M. Buffet

Le prévenu Buffet, avant que son avocat, Me Boullay, présente sa défense, fait quelques déclarations.

Il affirme que le complot n'exista jamais ; le prubès actuel est un procès de tendance.

M. Buffet adjure les sénateurs de ne pas laisser déshonorer l'année 1899.

M. Buffet dit ne pas avoir « l'horreur des républicains, mais simplement l'horreur des institutions républicaines, de ces institutions nées de la révolution de 1870, coup d'Etat unique et monstrueux », après laquelle la France se renaissant, a nommé l'Assemblée nationale que l'accusé qualifie la plus grande Assemblée du siècle. Les républicains ont dépopularisé cette Assemblée en disant qu'elle était la cause de tous les impôts que nous subissons.

M. Buffet proteste contre le vote qui suspendit l'inamovibilité de la magistrature et contre les tendances qui ont pour objet de supprimer la liberté de l'enseignement. L'accusé fait ensuite la critique des expéditions lointaines et de l'affaire Dreyfus.

A partir d'aujourd'hui, M. Buffet se déclare, il entre, — un des derniers, — dans les rangs des antisémites.

Il y a pas sans haine.

Puis brusquement, l'accusé passe à l'historique de ses relations avec le comte de Paris ; et, à ce propos, il fait une longue comparaison entre les différents régimes politiques qu'il juge tour à tour. Il dit en terminant ;

Je vous demande pour moi une condamnation sévère ; je vais dire pourquoi : c'est parce que je vois qu'entre vos mains la France va à la ruine. Si je pouvais vous renverser, je demanderais mon acquittement ; mais je vous bien qu'entre vous et moi nous serons obligés de passer par le socialisme : condamnez-moi ; car, dans une prison, au moins ne serai-je pas responsable du malheur de ma patrie.

Plaidoirie de Me Boullay

Me Boullay a la parole.

L'avocat de M. Buffet lit sa plaidoirie.

Après un vif éloge de l'accusé, il proclame par raison et par patriotisme. Me Boullay essaye de démontrer que son client ne fit qu'exercer les droits qui tous les citoyens ont combattant le régime actuel et en renseignant le duc d'Orléans.

Me Boullay s'efforce ensuite d'établir juridiquement que le prévenu n'est pas coupable de complicité de la jeunesse royaliste fait faite en plein jour par Buffet.

S'appuyant sur la liste des fonctionnaires trouvés chez Buffet, l'avocat dit que c'était un simple aperçu, sans importance.

L'audience est suspendue à 3 heures et reprise à 3 h. 45.

Me Boulay affirme que le duc d'Orléans et les royalistes étaient pas et n'étaient la grave des terrasses et à la démission de général Canonge, ministre de la guerre.

Son client, Buffet, ne conspira jamais ; il attend une révolution pour en profiter.

Me Boullay blâme le trop grand crédit qu'on a accordé aux paroles de Buffet.

Me Boullay termine sa plaidoirie en faveur de M. Buffet. Il demande l'acquittement de son client qui, prétend il, n'a fait que soutenir ses opinions sans sortir des limites légales.

Conclusions de Guérin

Me Guérin développe des conclusions tendant à obtenir communication d'un dossier qui intéresserait un nouveau jour sur la moralité.

Me Ménard appuie ces conclusions et demande en outre l'ouverture de scellés contenant des cartouches à blanc.

Le procureur général déclare s'en rapporter à la Haute-Cour. Il fait remarquer que dans son réquisitoire, il n'a pas fait état contre Me Guérin de la déposition de M. Mathieu.

L'audience est levée à 7 heures 10 et la Haute-Cour rentre en séance secrète.

Les conclusions de Me Guérin ont été repoussées à moins levée.

On annonce que la Haute-Cour tiendra deux séances samedi et une dimanche prochain, si la longueur des plaidoiries rendent cette mesure nécessaire.

Physionomie de la Haute-Cour

Enfin, nous voilà entrés dans la dernière phase de ce long procès ; celle des plaidoiries. Le défenseur de M. Buffet devant ouvrir la marche, le chef du bureau *politique du duc d'Orléans*, exilé, on s'en souvient, jusqu'au jugement, a été ramené à l'audience pour entendre son avocat. Il n'y est pas resté longtemps, d'ailleurs car après la suspension, il n'a pas reparu, et M. Dubuc l'a limité. Tous deux étaient souffrants.

De son côté, M. Paul Déroulède, exilé, lui aussi, est resté à la Santé, et comme les six acquittés dont n'étaient plus là, le banc des accusés était à peu près vide. Il ne s'y trouvait que MM. Godefroy, de Sabran, de Rasuel, de Vaux, Barrillier, Guérin.

Pour commencer, nous avons une petite déclaration de Me Falateuf. Le Bâtonnier, conseiller des défenseurs de ne pas le défendre, l'ancien bâtonnier a déclaré qu'il s'inclinait devant la volonté de son client, non sans élire allusion, toutefois au verdict du jury de la Seine, qui acquitta M. Déroulède pour l'échauffourée de Reuilly et M. Reuillier s'est associé d'un mot bref, à cette déclaration.

Me Boullay aurait dû alors enlamer sa plaidoirie, mais Me Buffet a demandé — et obtenu — l'autorisation de prendre la parole avant lui, une partie de sa défense ne pouvant, a-t-il dit, être assumée que par lui seul. Me Buffet a donc parlé, et comme il est assez, il a parlé un assez, et, il ne s'est pas borné à soutenir qu'en le poursuivant non pour des faits mais pour des idées, il a encore fait, longuement, très longuement, le procès du régime républicain, depuis le Seize-Mai, qui lui a fourni l'occasion d'évoquer la mémoire de son père jusqu'à l'affaire Dreyfus.

Il a expliqué aussi pourquoi il est monarchiste, pourquoi il n'est pas avec Me Déroulède. Tout cela, M. Buffet l'a dit sous une forme assez violente, mais d'une voix sourde, difficile, et laissant tomber les finales et sans donner le moindre relief aux passages qu'il devait considérer comme les plus saillants.

Enfin, M. Buffet a demandé, en demandant, dans une péroraison où il n'était question ni de grilles, de barreaux et de verroux, qu'on lui applique la peine la plus sévère. Il est disposé, au surplus, du prenant cette attitude, de ne saurait influer en aucune manière sur la décision de la Cour.

Après M. Buffet, la parole est donnée à son défenseur, Me Boullay qui l'a gardée pendant de longues heures. Me Boullay a la quéralaine, le vieux poumon, la barbe en pointe, les sourcils coupés ras, il parle avec facilité, mais d'une voix un peu nasillarde, en ponctuant ses phrases de gestes saccadés et de coups de poings agressifs, gestes nerveusement sur la tribune de la tribune.

Sa plaidoirie est bien composée d'ailleurs ; mais il s'attarde trop dans la discussion juridique des caractères constitutifs du complot, dans l'examen détaillé des faits et de la volumineuse correspondance secrète échangée entre son client et le duc d'Orléans. Toutes ces histoires sont tellement connues, du moins en nous les a si souvent ressassées depuis l'ouverture du procès que la Cour s'écoute rien.

Enfin M. Boullay termine par une péroraison pathétique où il dit que M. Buffet sortira grandi de ce procès, qu'il le sort l'issue, et en fait, sant appel à l'indulgence des juges qui est la redoutable mandat de le juger.

M. Guérin développe ensuite avec sa fougue habituelle des conclusions déjà antérieures demandant la communication des dossiers de l'accaparement des pétroles.

Me Ménard appuie cette demande, que le procureur général combat, et la Cour se retire en chambre du conseil pour délibérer.

Presque sans débat les conclusions de Me Guérin ont rejetées.

Selon les derniers pronostics, on entendra, dans la journée de demain, trois plaidoiries : celles de Me Lamarque-Pujol, de Me Godefroy, de Me Perrier pour M. Sabran, et de Me Bovey, pour M. de Rasuel.

F. H.

LA GRÈVE GÉNÉRALE dans la Loire

EXTENSION DE LA GRÈVE

Saint-Etienne, 28 décembre. — La grève des mineurs a fait de nouvelles recrues depuis hier. Les mineurs de Firminy, qui en majeure partie habitaient des maisons, qui voit la grève gagner dans une réunion, hier soir, et ne sont pas descendus dans les puits ce matin.

Projet d'arbitrage

Le comité fédéral des mineurs semble désirer la fin de la grève. Il étudie en ce moment un projet d'arbitrage amiable.

Des délégués seraient nommés de part et d'autre afin de rechercher s'il est vrai que les compagnies réclament 4 francs de boisson journalière.

Si l'arbitrage établit que ce bénéfice est réel les mineurs estiment que, dans ces conditions, elles ne pourraient pas se refuser à accorder l'augmentation totale de 9,000 francs qu'ils réclament.

Les tisseurs

Saint-Etienne, 28 décembre. — Les tisseurs, réunis ce matin, à dix heures, au Prado, ont rejeté le nouveau tarif élaboré par les patrons.

Lecture a été donnée d'une lettre du maire municipal, membre du comité de la grève, de la décision préfectorale interdisant démonstrations des tisseurs et des mineurs dans les rues.

Les tisseurs ont crié qu'ils manifesteraient quand même, et l'assistance s'est séparée après avoir voté des ordres du jour blâmant les mesures prises par les autorités.

LA DISETTE DE CHARBON

L'industrie menacée

L'inquiétude est très vive dans l'industrie de la région.

La Compagnie du gaz, à Lyon, s'en prépare pas de combustible.

Il est à craindre que les usines de la ville